

Note d'information - Processus électoral

Actualité du processus électoral : Situation au 09 avril 2014



L'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles se poursuit normalement dans les 20 antennes de la province du Bandundu et dans l'antenne du territoire de Befale à l'Équateur. A la date du 06 avril 2014, les données du monitoring renseignent que 75% des sites de vote ont été repérés, 09 antennes sur 21 ont terminé la collecte des données. Il s'agit de Popokabaka, Bandundu ville,

Kikwit ville, Bolobo, Kutu, Kwamouth, Yumbi, Feshi dans la province du Bandundu et Befale à l'Équateur.

Dans le reste des provinces, l'identification du personnel, pour l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles, a été effectuée du 29 mars au 07 avril 2014. En attendant la collecte des données de toutes les antennes, 4.193 préposés, 531 Formateurs additionnels et 180 informaticiens ont été identifiés à travers les 10 provinces.

La Commission Électorale Nationale Indépendante a rendu publique la décision portant levée de la mesure de suspension du processus de l'élection partielle du Vice-gouverneur de la province du Sud-Kivu et publication du calendrier réaménagé de l'élection partielle du Vice-gouverneur de la province du Sud Kivu. Ce calendrier réaménagé fixe l'élection du Vice-gouverneur de cette province à la date du 14 mai 2014. À l'issue de la période de la reprise du dépôt des candidatures, 03 formulaires ont été retirés par 02 partis politiques et 01 candidate indépendante. 02 dossiers de candidature ont été déposés auprès du Secrétariat Exécutif Provincial de la CENI à Bukavu dont 01 regroupement politique et 01 candidate indépendante. L'heure est maintenant au retrait, à l'ajout ou à la substitution des candidatures.

Opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies en chiffres

Province du Bandundu et Befale

- Nombre d'antennes CENI : 20
- Nombre de groupements à parcourir par les préposés: 862
- Nombre de communes : 84
- Nombre de préposés formés et déployés : 958
- Nombre des sites de vote attendus : 2.549
- % des Sites de vote visités par les préposés : 75
- Nombre d'antenne ayant fini avec la collecte des données : 09

Actualités du terrain

L'ouverture le 31 mars 2014, des premières sessions ordinaires des assemblées provinciales, des provinces du Bas-Congo, de l'Équateur, et de la province orientale ont été l'occasion de prononcer des discours inauguraux. Le président de l'assemblée provinciale de la Province Orientale, a fait remarquer que la session en cours à l'Assemblée nationale et au Sénat aura une incidence sur le devenir politique des institutions provinciales.

Dans la province du Bandundu La Section Électorale (SE) a eu une séance de travail, le 3 avril 2014, avec les membres du Réseau d'Animation et de Développement (RAD) qui accompagne le processus électoral dans la province du Bandundu. Les discussions ont été axées sur l'animation d'un cadre d'échanges et de partage d'informations au profit des leaders de la société civile sur l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles. Le RAD organise régulièrement des séances de sensibilisation et de formation de ses points focaux.

Dans la province du Bas Congo, la SE et le SEP/CENI préparent avec les responsables d'ONG locales deux séances de sensibilisation. La première est programmée pour le lundi 07 avril 2014, avec la synergie des jeunes pour l'unité et le développement du Bas Congo et l'objet porte sur la répartition des sièges. L'autre réunion est prévue pour le mercredi 09 avril 2014 avec les délégués du syndicat des enseignants et porte sur la décentralisation et les élections locales.

En collaboration, avec le PAGE et l'antenne de la CENI, le Hub de Gemena dans la province de l'Équateur a débuté depuis le mercredi 02 Avril 2014 une série de séances de sensibilisation dans les écoles et lycées conventionnés catholiques de Gemena. Le thème retenu pour les séances de sensibilisation est <Démocratie et élections : rôle de la Jeunesse scolaire. Environ 700 élèves parmi lesquelles, plus de 450 filles du Lycée ESENGO ont pris part.

Dans la province du Katanga, l'Unité électorale à l'invitation de la section des Affaires Politiques de la MONUSCO de Lubumbashi a entamé, depuis plusieurs semaines, des ateliers/débats d'information et de vulgarisation de la feuille de route de la CENI et du code de bonne conduite auprès des acteurs socio-politiques du Sud Katanga. Après Lubumbashi et Kamina le mois dernier, c'était au tour des villes de Likasi et de Kolwezi d'accueillir, du 01 au 03 avril 2014, cette mission.

Dans la province du Sud Kivu, le 2 avril 2014 la S.E a participé aux côtés du SEP/CENI SK, à un forum d'information et d'échanges avec les parties prenantes au processus électoral. Une cinquantaine de participant issue des partis politiques, de la société civile et de la presse, dont une demi-douzaine de femmes ont suivi avec intérêt les exposés présentés par la S.E et le SEP CENI. L'intervention de la S.E a porté sur les notions de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles et les travaux préparatoires à cette opération. Le SEP a, quant à lui, expliqué l'organisation et les procédures pratiques qui seront suivies lors de cette opération au Sud Kivu. Tous les participants ont été appelés à s'engager, le moment venu, dans la sensibilisation pour la réussite de cette opération au Sud Kivu.

Informations générales

Comprendre l'opération de fiabilisation du fichier électoral et stabilisation des cartographies opérationnelles.

Contacts : CENI : jeanbaptisteitipo@gmail.com

MONUSCO/PAD : castanias@un.org

La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) se prépare à organiser les élections urbaines, municipales et locales. Il s'agit des élections au niveau de la base pour élire, au scrutin direct, les Conseillers des secteurs et des chefferies ainsi que les conseillers municipaux au niveau des communes. Les Conseillers des secteurs vont élire, au scrutin indirect, les Chefs des secteurs et leurs adjoints. Les Conseillers communaux vont élire les Bourgmestres et les Bourgmestres-adjoints ainsi que les Conseillers urbains. Les Conseillers urbains vont élire, à leur tour, les Maires et Maires-adjoints des villes.

La circonscription électorale pour ces élections est le groupement dans le milieu rural et la commune dans le milieu urbain.

Suite aux observations et recommandations formulées à l'occasion des consultations électorales de novembre 2011, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) a décidé d'organiser des élections urbaines, municipales et locales sur base d'un fichier électoral fiable à travers « l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles ».

1. C'est quoi la stabilisation des cartographies opérationnelles ? :

C'est une opération qui permettra à la CENI de :

- Localiser et situer le périmètre géographique des sites de vote à l'intérieur des groupements et communes à partir du village ou du quartier de résidence de l'électeur ;
- Produire, pour des raisons de transmission des données électorales, la carte de couverture cellulaire des sites de vote ;
- Articuler la cartographie des écoles et institutions hospitalières avec celle des sites de vote ;
- Produire des cartes portant identification de divers intervenants à l'échelon des groupements et communes pour une bonne prise en charge des opérations électorales :
 - Taux et niveau de couverture en réseaux de télécommunication ;
 - Déploiement des radios communautaires et taux de couverture ;
 - Profil et références des organisations de la Société civile à impliquer dans la campagne de sensibilisation ;
 - Données logistiques et sécuritaires de l'environnement des sites de vote, etc.

Cet ensemble d'activités s'appelle stabilisation des cartographies opérationnelles.

2. C'est quoi la fiabilisation du fichier électoral?

L'ensemble des électeurs du pays sont regroupés avec leurs lieux de vote dans un document appelé fichier électoral ou liste électorale.

Certains électeurs, bien que porteurs des cartes d'électeur valides, ont été privés du droit de vote car absents de la liste électorale en novembre 2011. Ils sont considérés comme ayant été omis. D'autres encore ont été délocalisés de leurs sites de vote de résidence. Aussi, certains cas persistants de doublons (enregistrements multiples) ont été constatés.

Tout ceci a rendu, à leurs yeux, la liste électorale moins crédible et par conséquent entamé l'intégrité du processus électoral.

Il fallait d'abord identifier ces électeurs, ensuite les intégrer effectivement dans la liste électorale (fichier électoral) avant de les répartir dans les lieux de vote situés près de leurs véritables adresses données lors de la révision du fichier électoral de 2010-2011. Enfin, le fichier électoral sera débarrassé des enregistrements multiples par l'opération de dé doublonnage avant l'impression des listes électorales provisoires à afficher dans les sites de vote pour consultation. Il s'ensuivra l'opération de consolidation du fichier électoral définitif après les rectifications qui procèdent de l'affichage.

À partir de cette liste électorale crédibilisée, il sera également possible de produire des statistiques d'électeurs par circonscription électorale de base (groupement et commune) pour les besoins de l'annexe à la loi électorale portant répartition des sièges.

Cet ensemble d'activités s'appelle fiabilisation du fichier électoral.

3. Qui est concerné par la fiabilisation du fichier électoral ?

Les électeurs qui ont participé à la révision du fichier électoral en 2010-2011 sont concernés, chacun avec sa carte d'électeur.

Attention ! La fiabilisation du fichier électoral n'est pas une nouvelle révision du fichier électoral.

Les personnes qui n'ont pas participé à la révision du fichier électoral en 2010-2011, les nouveaux majeurs et les électeurs qui ont changé de résidence au-delà de leur territoire d'enrôlement ne sont pas concernées par la fiabilisation du fichier électoral. Ils seront pris en charge pour les élections présidentielles et législatives prévues en 2016.